



Assemblée générale

Cinquante-septième session

Documents officiels

Distr. générale
29 novembre 2002
Français
Original: anglais

Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)

Compte rendu analytique de la 18^e séance

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 31 octobre, à 15 heures

Président : M. Maitland (Afrique du Sud)

Sommaire

Point 79 de l'ordre du jour : Questions relatives à l'information (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

02-67024 (F)



La séance est ouverte à 15 heures

Point 79 de l'ordre du jour : Questions relatives à l'information (suite) (A/57/21, A/57/157)

1. **M. Arrouchi** (Maroc) exprime l'appui de sa délégation aux propositions du Secrétaire général visant à moderniser le Département de l'information, qui est appelé à jouer un rôle stratégique à un moment où les multiples problèmes posés par la mondialisation appellent une action multilatérale. Regrettant la prolifération des mandats qui ont abouti à la fragmentation des activités du Département et à une ambiguïté quant à sa mission (A/57/157, par. 64), l'orateur demande une plus grande efficacité grâce à la concentration sur les grandes priorités déjà été définies.

2. La délégation marocaine a certaines vues préliminaires concernant les propositions de restructuration du Département de l'information. Tout d'abord, l'efficacité stratégique - et non les contraintes budgétaires - devraient animer la révision des politiques de l'ONU en matière d'information et de communication. Ce processus devrait tenir compte des besoins spéciaux des pays en développement, notamment en Afrique, continent le plus durement touché par la pauvreté, les conflits armés et le VIH/sida. La délégation se féliciterait de l'établissement d'une synergie entre le Département de l'information et les autres départements, et de partenariats avec les médias, les organisations non gouvernementales et les institutions éducationnelles qui pourraient diffuser les messages de l'Organisation. Soulignant l'importance de la parité entre les six langues officielles, l'orateur se réjouit de l'annonce que le Centre de Nouvelles ONU sera bientôt disponible dans les six langues officielles. En ce qui concerne les centres d'information des Nations Unies, la délégation marocaine salue l'approche souple du Secrétaire général en matière de création de pôles régionaux et s'attend à un débat constructif sur cette question. Comme le multilatéralisme est indispensable à la mise en oeuvre des engagements pris par les États Membres au titre de la Déclaration du Millénaire, on ne peut pas justifier les divergences concernant les politiques et pratiques en matière d'information.

3. **M. Kanaan** (Observateur de l'Organisation de la Conférence islamique(OCI)) dit que sur la toile de fond de l'Islamophobie manifestée par les médias après les événements du 11 septembre 2001, qui pose un défi

sans précédent au monde islamique, le Comité ministériel de suivi de la cinquième session de la Conférence des ministres de l'information islamiques, tenue à Téhéran en novembre 2001, a souligné qu'il fallait mettre à jour les mécanismes chargés de l'application de la stratégie d'information des États islamiques et modifier le code de l'éthique de l'information. La Commission permanente pour l'information et les affaires culturelles, dirigée par le Président du Sénégal, s'emploie à développer et à renforcer les stratégies de l'information en encourageant la coopération entre les États membres et en restant au courant des nouvelles technologies de l'information et de la communication, afin de relever les défis de l'actualité.

4. La coopération entre les Nations Unies et l'OCI, en particulier entre l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et l'Organisation islamique pour l'éducation, la science et la culture, est signalée dans le rapport du Secrétaire général sur la coopération entre l'ONU et l'Organisation de la Conférence islamique (A/57/405). Dans ses activités d'information, l'OCI accorde la priorité aux questions identifiées par les conférences mondiales de l'ONU, notamment l'élimination de la pauvreté; l'éducation de base, en particulier des filles; et la création de capacités en matière de technologies de l'information et de la communication. Le dialogue entre les civilisations est une nouvelle dimension de la coopération entre l'ONU et l'OCI. L'organisation d'un forum OIC/Union européenne en février 2002 à Istanbul représentait un premier pas dans cette direction. À la vingt-neuvième session des ministres des affaires étrangères de l'OCI tenue à Khartoum (Soudan) en juin 2002, on a décidé de créer un comité permanent à composition non limitée sur le dialogue entre les civilisations.

5. Parmi les efforts de l'OCI destinés à combler le fossé numérique en matière d'information et de communication, on peut citer le projet en ligne Al Azhar qui permet d'accéder à des informations sur la culture et le patrimoine islamiques existant au sein des universités et institutions religieuses les plus anciennes du monde; un sommet sur les technologies de l'information et de la communication tenu aux Émirats arabes unis et chargé d'examiner le rôle des gouvernements dans la promotion des politiques et programmes de communication, et l'achèvement d'un projet d'une durée de 20 ans concernant la bibliothèque

d'Alexandrie (Égypte), exécuté en collaboration avec l'UNESCO. Parmi les autres initiatives, on peut mentionner la création d'une chaîne de télévision par satellite islamique, l'appui humain, matériel et technique fourni à l'Organisation islamique de radiodiffusion et l'Agence de presse internationale islamique. En outre, l'Organisation islamique pour l'éducation, la science et la culture a été mandatée d'élaborer un programme détaillé pour contrer le dénigrement de l'Islam et de la civilisation islamique par les médias occidentaux. Les États membres de l'OCI ont été encouragés à participer activement à la préparation du Sommet mondial sur la société de l'information qui doit se tenir en Tunisie en 2005 pour examiner les moyens de combler le fossé numérique entre pays développés et en développement.

6. Alors que le Gouvernement israélien poursuit sa campagne militaire inhumaine et sanglante contre le peuple palestinien, ses biens et ses institutions dans les territoires palestiniens occupés, en commettant des crimes de guerre, en pratiquant le terrorisme d'Etat et en sabotant le processus de paix, il incombe à l'ONU de consacrer une plus grande attention à la question palestinienne, notamment dans le domaine de l'information. À ce propos, l'OCI félicite le Département de l'information de la mise en oeuvre de son programme spécial destiné à sensibiliser la public à la question de Palestine, par exemple par le biais de la Conférence internationale des Nations Unies de la société civile en solidarité avec peuple palestinien, tenue à New York en septembre 2002. L'orateur fait également l'éloge du programme de formation organisé par le Département à l'intention de journalistes palestiniens et du personnel de l'Autorité palestinienne.

7. Se référant au résumé que le Président de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale a fait de la séance de l'Assemblée générale consacrée à la question des technologies de l'information et de la communication pour le développement, l'orateur dit que l'OCI est persuadée, elle aussi, que l'ONU est exceptionnellement bien placée pour fournir le cadre normatif pour la solution des problèmes posés par les politiques en matière de technologies de l'information et de communication. Dans son allocution à l'Assemblée générale, le Président du Sénégal a souligné l'importance des technologies de l'information et de la communication, qui représentent l'une des principales priorités du Nouveau Partenariat

pour le développement de l'Afrique et a signalé qu'il fallait appuyer la coopération et les initiatives régionales à cet égard.

8. **M. Tharoor** (Secrétaire général adjoint aux communications et à l'information) remercie les membres de la Commission d'avoir réaffirmé l'importance du Département de l'information et exprimé leur appui à ses efforts de prioritarisation de ses travaux. Répondant aux observations faites au nom de la Communauté des Caraïbes et par d'autres délégations, il souligne que le Secrétaire général et le Département ne définissent pas de nouvelles priorités pour l'Organisation; les États Membres l'ont déjà fait à l'occasion du Sommet du Millénaire et des récentes conférences internationales, et il incombe désormais au Département de les communiquer efficacement. Plusieurs intervenants ont dit que le rôle du Comité de l'information était crucial dans toute réforme du Département de l'information. L'orateur reconnaît pleinement que les grandes directives quant aux activités du Département devraient émaner des organes intergouvernementaux; toutefois, à l'intérieur de ces paramètres, il incombe au Secrétariat d'organiser efficacement ses activités. Par conséquent, la restructuration administrative du Département au Siège aura lieu le 1er novembre 2002 sous l'autorité du Secrétaire général, comme elle concerne uniquement la manière dont le Département sera organisé pour relever les défis identifiés par les États Membres, et comme cela facilitera en fait la mise en oeuvre de son mandat. Comme la réforme est un processus continu, le Comité de l'information sera toujours un guide et un partenaire dans cette entreprise.

9. Notant que de nombreux membres de la Commission ont souligné l'importance d'une culture de l'évaluation reposant sur les études de l'impact des programmes, l'orateur dit que chacun des produits et activités du Département sera évalué régulièrement. La restructuration en cours reflète les résultats de ses propres études et évaluations effectuées à ce jour. Répondant aux représentants du Japon et des États Unis, il dit que bien que le Secrétaire général ait proposé trois ans en tant qu'intervalle raisonnable entre évaluations, cela ne signifie pas que le Département attendra trois ans pour évaluer ses activités. L'évaluation est un processus continu, et l'orateur signale qu'il a déjà lancé les programmes de formation nécessaires pour préparer les responsables du

Département à conduire des telles évaluations dans le cadre de leurs activités régulières.

10. De nombreuses délégations ont félicité le Département de l'utilisation des nouvelles technologies des communications et ont souligné l'importance du Sommet mondial sur la société de l'information qui se tiendra en deux étapes à Genève et à Tunis, en 2003 et 2005 respectivement. L'orateur dit qu'il est en train de prendre des dispositions, en collaboration avec l'industrie de la télévision et le Gouvernement suisse, pour organiser un Forum mondial des médias électroniques en tant que manifestation parallèle de la première partie du Sommet.

11. Expliquant que des personnes plus nombreuses reçoivent des informations par les médias traditionnels de la radio et de la télévision qu'à partir du site Web, il dit que la radio de l'ONU compte des dizaines de millions d'auditeurs, et le Département a établi des partenariats avec plus de 160 radiodiffuseurs important du monde, y compris la Voix du Nigéria, la Voix de Égypte, la South African Broadcastinig Corporation, Africa Numero Uno, la Radio nationale de l'Argentina, la Radio nationale de Chine et la Voix de la Russie. Des dizaines d'autres en Amérique latine, en Afrique et dans le monde arabe diffusent les bulletins d'information quotidiens de l'ONU sur d'autres réseaux. Il n'est donc pas surprenant que plusieurs membres de la Commission aient demandé que le projet pilote prévu pour l'exercice biennal 2004-2005 soit placé sur une base financière plus solide. Le Centre de Nouvelles ONU et le Service d'information par courrier électronique sont axés surtout sur les besoins des médias des pays en développement. La télévision de l'ONU diffuse des images prises dans les salles de séances, et on est en train de créer des partenariats avec des réseaux de télévision qui diffusent « l'ONU en action » et le programme d'interview connu sous le nom « The World Chronicle ». Le détail de ces activités figurent sur la nouvelle page Web consacré aux partenariats avec les médias, (www.un.org/av/mediapartnerships.htm). Répondant à plusieurs questions, l'orateur rassure la Commission: le Département n'a nullement l'intention d'éliminer son service des communiqués de presse.

12. L'orateur remercie le représentant de la Jamaïque d'avoir fait l'éloge du projet de radio en direct et note que plusieurs autres stations radio dans les Caraïbes, y compris Anguilla, Antigua et Barbuda, Saint Kitts and Nevis et Saint Vincent commenceront à le diffuser

début novembre. Il explique que la majeure partie du contenu de l'ancien magazine radiodiffusé Caribbean Magazine est maintenant incorporée dans le programme quotidien ou le résumé hebdomadaire diffusé les vendredis.

13. Le Département demeure attaché à la promotion du multilinguisme dans le cadre des contraintes budgétaires déterminées par les États Membres. Le site Web de l'ONU a bénéficié des services d'un expert fourni par le Gouvernement espagnol, dont le contrat vient malheureusement de prendre fin. On a conclu un accord avec une université espagnole qui traduira gratuitement des documents destinés au site Web, dont un millier de pages ont déjà été publiées, et on est en train de négocier un accord analogue avec l'Université du Caire. L'orateur invite les gouvernements à encourager de tels arrangements avec l'ONU et rappelle la proposition du Secrétaire général faite dans son rapport (A/57/355) tendant à renforcer la présence du Département sur le site Web dans toutes les langues officielles.

14. Le Département n'a encore jamais demandé des ressources pour l'exploitation de son site Web, mais a redistribué les ressources existantes. Le site Web a été construit par la redistribution de 17 postes existants. En outre, le Centre de Nouvelles ONU fort applaudi et le Service d'information par courrier électronique, qui existent actuellement en anglais et en français, seront prochainement disponibles dans toutes les langues officielles. Ces activités ont été réalisées grâce au redéploiement de 13 postes existants. Enfin, le Département a redéployé un poste de directeur et deux autres postes pour créer un nouveau service Internet, qui renforcera l'efficacité et développera de plus grandes synergies avec les autres groupes de production et d'information du Département et du Secrétariat. Le Département a désormais épuisé les possibilités de redéploiement. La demande de ressources additionnelles destinées à combler l'écart entre les sites dans les différentes langues a été présentée seulement après un examen approfondi des possibilités de redéploiement de postes supplémentaires.

15. La « Chronique de l'ONU » mène une politique délibérée axée sur le débat d'idées au lieu de faire double emploi avec les reportages sur les activités et manifestations de l'ONU. Dans le cadre de la restructuration, elle a été incorporée dans la Section de l'éducation. On a examiné sérieusement la possibilité

d'éliminer la « Chronique », mais cette publication atteint en fait une audience, notamment dans les milieux universitaires et parmi les organisations non gouvernementales. Les ressources nécessaires pour l'édition principale sont faibles, puisqu'elle est imprimée par le Secrétariat et que les auteurs des articles ne sont pas rémunérés. Il a fallu des ressources additionnelles pour produire la revue dans toutes les langues officielles, conformément à la demande de l'Assemblée générale, mais ces ressources ont été réduites au minimum grâce à des arrangements novateurs de copublication avec des partenaires situés dans les zones linguistiques en question. La « Chronique » garde également sa pertinence grâce à la parution d'une édition en ligne qui est mise à jour régulièrement et à obtenue récemment un prix d'excellence. La « Chronique » et le personnel qui la produit constituent donc une composante importante de la stratégie Internet globale du Département.

16. Abordant les centres d'information des Nations Unies, l'orateur dit qu'il a pris acte des inquiétudes des États Membres quant à la proposition de créer des pôles régionaux. Si la proposition est approuvée par l'Assemblée générale, le Département la réalisera au cas par cas en coopération étroite avec les pays hôtes. L'orateur souligne également que la diffusion d'informations dans les langues locales est un priorité des centres d'information, dans la limite des ressources disponibles. À ce jour, 48 centres d'information ont créé des sites Web dans les six langues officielles et dans 26 langues locales et les documents imprimés sont souvent disponibles dans les langues locales. Pour ce qui est des ressources libérées, en Europe occidentale, la création d'un pôle régional qui remplacerait les neuf centres d'information existants, à l'exception de Genève et de Vienne, dégagerait environ 3 900 000 dollars au cours du biennium actuel. L'orateur a pris note de la situation spéciale des centres d'information au Yémen et en République unie de Tanzanie et de leur besoins en personnel.

17. On a accompli de gros progrès dans le renforcement de la coopération du Département de l'information avec le Département des opérations de maintien de la paix. Un spécialiste de l'information ayant une expérience du maintien de la paix rejoindra bientôt le Département. La création de la Journée internationale des Casques bleus des Nations Unies constituera un point central pour les activités d'information du Département. Celui-ci étudie

également la possibilité de coopérer davantage avec des entités commerciales extérieures et noue des partenariats plus étroits au sein du système des Nations Unies, essentiellement, sinon exclusivement, par le biais du Groupe de la communication des Nations Unies.

18. Le Département poursuivra son programme de formation à l'intention des professionnels de la radiotélévision et des journalistes des pays en développement. L'orateur note qu'un total de 34 journalistes africains ont participé à deux programmes séparés au Siège au cours des quatre années précédentes et ces activités continueront. En ce qui concerne le programme spécial d'information sur la question de Palestine, et bien que le programme annuel de formation à l'intention des professionnels des médias palestiniens ait dû être différé en raison de difficultés de visas, on est en train d'examiner la question avec le pays hôte et on espère que le programme aura lieu au début de 2003. Le Département planifie activement une rencontre des médias sur la paix au Moyen Orient, prévue pour 2003.

19. S'agissant de la propagation de la haine, y compris l'islamophobie et l'antisémitisme, l'orateur souligne que le Département accorde une grande attention à la promotion des principes de coexistence et de tolérance énoncés par la Charte et l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme et continuera les programmes réussis relatifs au dialogue entre les civilisations. Il s'associe à la condamnation du recours à la violence pour réduire les journaliste au silence et de toute entrave mise à leur travail et porte le deuil des journalistes qui ont perdu leur vie. Les médias sont des alliés essentiels de l'Organisation et toute menace à la liberté des journalistes est une menace à la liberté de tous.

20. Quant aux propositions d'intégration et de modernisation des services de bibliothèque de l'ONU, le Département tiendra compte de la demande d'une étude complète. En association avec le Comité spécial de la décolonisation, le Département continuera à diffuser des informations sur la décolonisation le plus largement possible. En outre, en coopération avec la Division des affaires maritimes et du droit de la mer du Bureau des affaires juridiques, le Département prépare une campagne de publicité à l'occasion du vingtième anniversaire de la signature de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, que Assemblée générale observera les 9 et 10 décembre 2002. Le

Département poursuivra également ses activités destinées à faire mieux connaître les grandes conférences de l'ONU.

21. Enfin, l'orateur se félicite du désir de la délégation suisse de devenir le centième membre du Comité de l'information, ce qui représente un signe de la vitalité de ce comité.

Projet de résolution A intitulé : « L'information au service de l'humanité ».

Projet de résolution B intitulé : « Politique et activités de l'Organisation des Nations Unies en matière d'information ».

Projet de décision intitulé : « Augmentation du nombre des membres du Comité de l'information ».

22. **Le Président** invite la Commission à prendre une décision sur les projets de résolution figurant au paragraphe 70 du rapport du Comité de l'information (A/57/21).

23. **Mme Wilkinson** (Secrétaire de la Commission) dit qu'en ce qui concerne les incidences programmatiques et budgétaires des projets de résolution et du projet de décision, elle a été informée par le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité que les incidences budgétaires figurant dans le rapport du Secrétaire général intitulé « Renforcement du Département de l'information avec les moyens disponibles, en vue d'appuyer et d'améliorer le site Web de l'Organisation dans toutes les langues officielles » (A/57/355), établi conformément aux paragraphes 145 et 149 de la résolution 56/253 de l'Assemblée générale, sont décrites suffisamment dans ce rapport. Elle a également été informée que la Cinquième Commission était en train d'examiner ce rapport.

24. *Les projets de résolutions A et B et le projet de décision intitulé « Augmentation du nombre des membres du Comité de l'information » sont adoptés.*

25. **M. Blanco** (Venezuela) rappelant les recommandations en matière d'information formulées par le Secrétaire général dans son rapport sur le renforcement de l'ONU (A/57/387), et rappelant également que le renforcement de l'ONU est un processus continu qui exige les plus larges consultations possibles, propose qu'à l'avenir le Commission organise un dialogue avec le Secrétaire général adjoint aux communications et à l'information

sur le question de la réforme continue, en particulier dans le contexte du rapport du Secrétaire général. Ce dialogue peut être organisé au sein de la Commission à la session ordinaire suivante de l'Assemblée générale dans la cadre de l'allocation existante de séances. Les États pourront continuer à prendre part au débat général sur le point relatif à l'information en séance plénière. L'orateur fait observer qu'un arrangement analogue a été utilisé au cours de l'examen de la question des opérations de maintien de la paix dans tous leurs aspects. Un dialogue donnerait aux États Membres la possibilité de traiter d'une manière plus directe et plus souple des questions relatives à la réforme de l'ONU en matière d'information; cela serait particulièrement précieux dans le contexte de l'évaluation triennale des travaux de la Commission.

26. **Le Président** dit que le secrétariat a pris dûment note de la proposition.

27. **M. Requeijo** (Cuba), parlant dans l'exercice du droit de réponse et se référant à la déclaration faite par le représentant des États-Unis d'Amérique, dit que sa délégation n'a pas tenté de s'écarter de l'ordre du jour de la Commission; c'est en fait le représentant des États-Unis qui l'a fait dans ses observations sur le système social cubain. La délégation cubaine n'a pas cherché à politiser le débat; elle s'est bornée à dénoncer les violations flagrantes des normes gouvernant la radiodiffusion internationale commises quotidiennement contre Cuba au nom de la prétendue liberté de l'information. Les émissions en question sont illégales et immorales. En outre, le peuple cubain est instruit et parfaitement capable d'obtenir de l'information et de déterminer la vérité. C'est l'inefficacité de ces émissions qui ont suscité la colère de la délégation des États-Unis

28. Le Proyecto Varela qui serait appuyé par quelque 11 000 Cubains constitue en fait une initiative américaine. En outre, 8,2 millions de Cubains ont décidé librement de ratifier leur constitution peu après que le petit groupe du Proyecto Varela, parrainé par la section des intérêts des États-Unis à la Havane ait déposé sa pétition de réforme constitutionnelle que les autorités constitutionnelles compétentes sont en train d'examiner. L'orateur rappelle que le peuple cubain a appris l'existence du projet quand la radio et la télévision cubaines ont diffusé en direct l'allocation prononcée par l'ancien Président Carter à l'Université de la Havane, allocution qui n'a pas été transmise par Radio Marti. L'orateur se demande pourquoi une

station parrainée par les États-Unis a censuré une allocution prononcée par un ancien Président des États-Unis, qui peu après a reçu le Prix Nobel de la paix.

La séance est levée à 16 h 10.